

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 Mars 2022

~~~~~

Date d'affichage

22 Mars 2022

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY - CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ

Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI

Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

N° 2022/19 – OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

N° 2022/19 – OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 « BUDGET PRINCIPAL VILLE »

Il est précisé que le vote du budget primitif « Budget Principal Ville » 2022, se fera à l'issue de sa présentation, chapitre par chapitre.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-2 et L.2312-3,

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/56 du 8 Décembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2022,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** le budget primitif du « Budget Principal Ville » ci-annexé pour l'exercice 2022.

⇒ d'**AUTORISER** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement et au sein de la section d'investissements, dans le limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et ce, dans le cadre de la fongibilité des crédits permise par l'instruction M57.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	28
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 29 Mars 2022**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN